

## OAP Metz – Amphithéâtre

### Localisation et contexte

Ce secteur, à destination d'habitat, se situe en plein centre de Metz, à proximité de la gare et du quartier du Sablon.

Historiquement, ce périmètre correspondait à d'anciennes friches ferroviaires.

### A. Programmation

#### *Vocation*

La zone prévoit la poursuite de l'aménagement d'un quartier d'habitat.

#### *Typologies et densités*

Sans objet. La zone se situe dans l'enveloppe urbaine et permet de requalifier d'anciennes friches.

#### *Mixité sociale*

L'ensemble des opérations réalisées, sans distinction entre elles, doit permettre de répondre aux objectifs fixés par le Programme Local de l'Habitat de l'Eurométropole de Metz.

#### *Phasage*

Sans objet.

### B. Aménagements paysagers et environnement

#### *Aménagements paysagers*

Sur la partie est de l'opération, des alignements d'arbres seront plantés en complément de l'existant pour assurer la bonne intégration de la voie ferrée dans le nouveau quartier.

Sur la partie centrale de l'opération sera aménagé un parc par un espace public végétalisé généreux pour d'une part créer un îlot de fraîcheur en milieu d'une future zone d'habitat et d'autre part faire écho au parc de la Seille.

Une attention particulière sera portée à la préservation du talus au niveau de l'avenue Louis le Débonnaire (cf. pièce graphique).

Les essences seront choisies dans le registre local. Il conviendra d'éviter les haies monospécifiques et privilégier le mélange d'essences.

#### *Formes urbaines, architecture, patrimoine*

Se référer au programme de la ZAC.

#### *Gestion des eaux pluviales*

Voir les principes généraux. La nature perméable du sol doit être prise en compte dans la manière de traiter les eaux (infiltration).

#### *Energie*

Les toitures-terrasses ou plates sont souhaitées sous réserve d'être végétalisées et/ou d'être le support pour l'installation de panneaux solaires.

#### *Risques*

Sans objet.

### C. Accessibilité, desserte et stationnement

#### *Accès et voiries*

La desserte interne de la zone doit permettre un bouclage entre la rue Jacques Chirac et la rue Lothaire.

Pour améliorer la structure viaire générale du nouveau quartier dans son ensemble, la création d'un bouclage entre la rue Jean Laurain et la Sente à My est souhaitée.

#### *Déplacements doux*

Un cheminement doux sera aménagé dans la continuité de la rue Pierre Mendès-France. Il permettra de passer sous la voie ferrée pour rejoindre les jardins Jean-Marie Pelt.

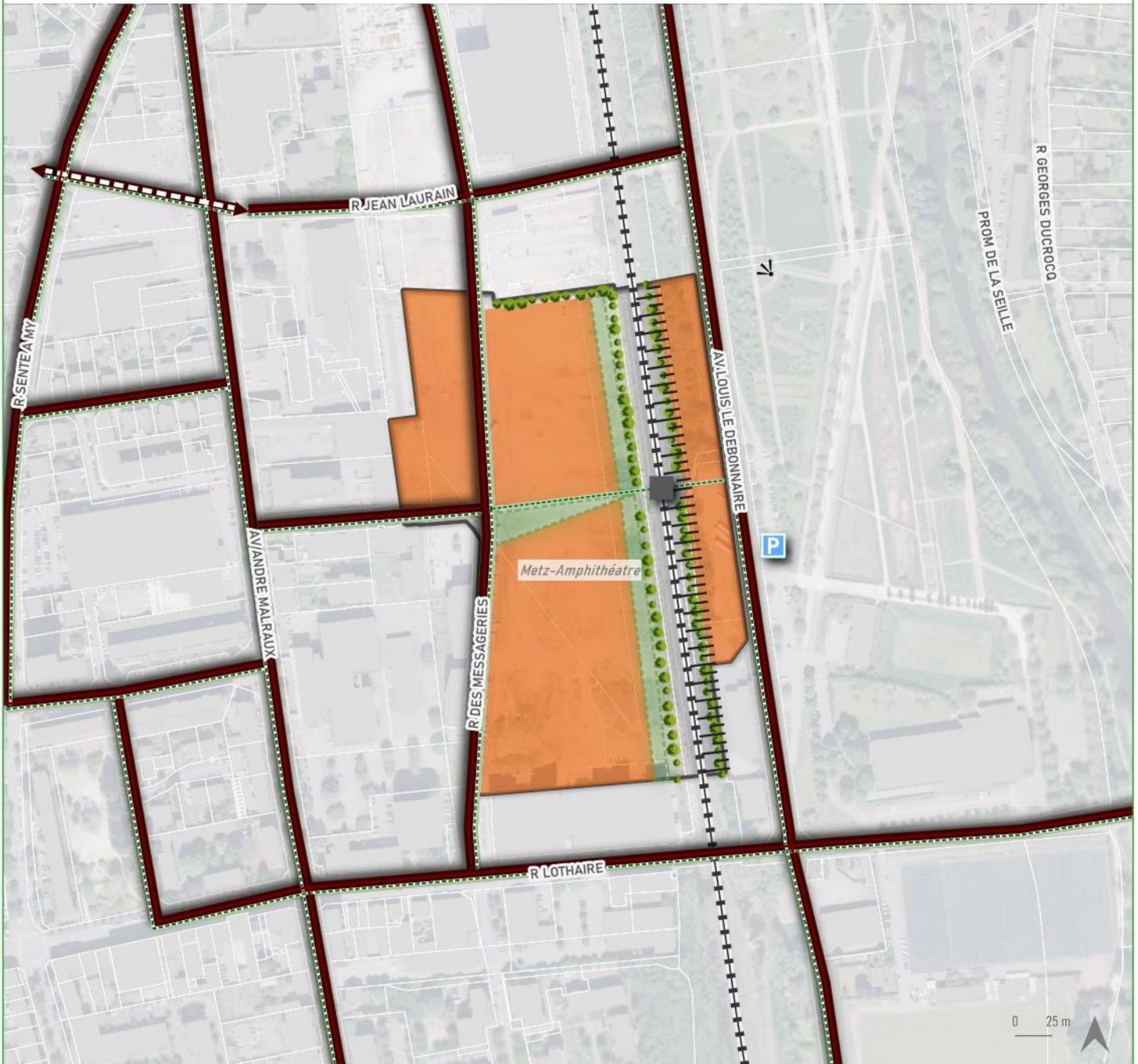
Le passage sous la voie ferrée est à créer dans le cadre de l'opération.

#### *Stationnement*

L'imperméabilisation des aires de stationnement devra rester limitée en privilégiant le stationnement privé en sous-terrain et le stationnement public en parking silo. Si ce n'est pas le cas, un revêtement perméable de type dalles engazonnées ou sols stabilisés sera adoptés. Ces espaces devront par ailleurs être végétalisés et plantés.

#### *Transports en commun*

De nombreuses lignes de transport en commun du réseau le Met' desservent le quartier.



### Programmation

- Périmètre de l'OAP\*
- Habitat

### Aménagements paysagers et environnement

- Voie ferrée existante
- Alignement d'arbres à préserver, renforcer ou à créer
- Relief/talus à préserver
- Perspective paysagère à préserver et valoriser
- Espace vert à créer

### Accessibilité, desserte et stationnement

- Aire de stationnement publique existante
- Passage sous la voie ferrée à aménager
- Voirie structurante/primaire existante
- Voirie structurante/primaire à créer
- Liaison douce (piétons, vélos) à créer

\*Les éléments situés hors du périmètre ne sont pas opposables et sont représentés à titre indicatif.  
Sources : DGF-IP/Etalab, 01/10/2020 ; PLUs communaux, Metz Métropole ; Orthophoto, 2018, IGN/Région rand Est/GeoGrandEst | Réal. : Groupe Ciudadia, 2022